

Versailles, le 18 juillet 2019

Nombre de pages (celle-ci incluse): 2

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SITUATION DE VIGILANCE POUR LES USAGES DE L'EAU POUR TOUTES LES COMMUNES DES YVELINES

Jean-Jacques Brot, Préfet des Yvelines, a réuni ce jeudi 18 juillet 2019 en préfecture, le comité départemental chargé de la préservation quantitative de la ressource en eau. Un point sur la situation des cours d'eau, des nappes d'eau et des prévisions météorologiques a été fait.

Ainsi, depuis la moité du mois de juin, le temps est très sec sur le bassin Seine Normandie avec un épisode de canicule très marqué en fin de mois de juin. De ce fait, **les débits des rivières sont en baisse généralisée, rapide et importante**. Les nappes souterraines sont moins concernées par cette baisse du fait d'une relative bonne recharge des nappes en 2018.

Ainsi le niveau de vigilance est atteint sur l'ensemble des Yvelines entraînant <u>pour toutes</u> <u>les communes du département</u>, des mesures de restriction volontaires des consommations d'eau, quelle que soit l'origine de l'eau (réseau d'eau potable, prélèvement d'eau souterraine ou prélèvement d'eau superficielle).

Conformément à l'arrêté cadre départemental du 22 juin 2018 définissant les mesures provisoires limitatives des usages de l'eau en situation de sécheresse, les usagers sont donc invités a minima à mettre en œuvre les mesures de limitation suivantes, entre 8h et 20h :

- Ne pas laver de voitures, sauf au moyen d'un nettoyeur haute pression ou dans une station de lavage équipée d'un recyclage des eaux usées,
- Ne pas arroser les jardins privés d'agrément, les pelouses et les espaces verts publics (sauf équipement sportifs) ainsi que les golfs (sauf les greens).



La situation pourrait s'aggraver. Les conditions météorologiques annoncées sont sèches au moins jusqu'à la fin du mois, avec un possible nouvel épisode de canicule la semaine prochaine.

Vu la baisse rapide des débits des cours d'eau des Yvelines, les seuils d'alerte pourraient être dépassés courant de semaine prochaine.

Le Préfet des Yvelines réunira à nouveau le comité départemental le mardi 23 juillet 2019 pour refaire le point sur l'évolution de la situation de sécheresse et prendre, le cas échéant, un arrêté préfectoral d'interdiction de certains usages consommateurs d'eau.

